

**COMMISSION PERMANENTE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021****Rapports n° CP 2021-C12****CRÉATION D'UN FONDS COVID 2021 POUR LES EPLE****Texte de l'amendement :**

L'article unique est supprimé et réécrit ainsi :

“ Décide la **création d'un nouveau fonds d'urgence Covid 19 pour les lycées publics** afin de prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre des protocoles sanitaires rendus nécessaires par la pandémie et un protocole sanitaire sécurisant les élèves et les personnels.

Affecte à ce titre un montant d'autorisations d'engagement de **50 millions d'euros** disponibles sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action 12201710 « Équipement de protection et de maintenance – Covid 19 » du budget 2021 du budget 2021

Décide que les dépenses éligibles à ce fonds sont l'ensemble des dépenses de fonctionnement des EPLE pour le respect du protocole sanitaire (gels hydroalcooliques à disposition, **masques chirurgicaux et FFP2 gratuits aux personnels et aux lycéens renouvelés tant que la situation sanitaire l'exigera**, équipements de protection individuelle comme les blouses, gants, charlottes...) mais aussi les **adaptations réalisées ou à réaliser par les lycées pour assurer la sécurité sanitaire de leurs élèves et de leurs personnels**.

S'engage, durant la pandémie, à **ne refuser aucune demande** émanant des lycées qui vise à garantir la sécurité sanitaire des élèves et des personnels. **Plusieurs demandes durant l'année 2021 pourront être faites par le même lycée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des besoins liés**.

S'engage à **recruter 800 personnels régionaux dans les lycées afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail des personnels techniques estimée à plus de 20% et pour faire face aux arrêts maladies** mais aussi pour anticiper le départ à la retraite d'un nombre important de TOS dans les années à venir.

**Interpelle l'Etat sur la nécessité d'adapter durablement les lycées, les restaurations scolaires au contexte de pandémie afin d'assurer la continuité du service public d'éducation et de garantir le droit à l'éducation pour tous. Cela passe par un recrutement important de personnels enseignants, éducatifs mais aussi médico-sociaux. Cela passe par des travaux dans les établissements et donc par une augmentation de la DRES à laquelle devrait s'ajouter une DRES Covid-19.**

**Modifie le règlement d'intervention en conséquence”.**

**Exposé des motifs :****METTRE EN PLACE UN RÉEL FONDS D'URGENCE RÉGIONAL COVID-19 POUR LES LYCÉES**

La continuité du service public d'éducation et la garantie du droit à l'éducation pour tous et toutes est au cœur des bouleversements liés à la pandémie Covid-19. Depuis un an, la scolarité est chaotique pour nombre de lycéen-ne-s et de personnels des communautés lycéennes. Les foyers d'infections se multiplient dans les établissements, des classes ferment, et un an après le début de cette pandémie, l'Etat n'a engagé aucun moyen supplémentaire pour les lycées, mis à part des heures supplémentaires. La situation est telle que le seul recours pour freiner la progression est la fermeture des établissements. C'est de la responsabilité de l'exécutif national qui n'a pas voulu investir et n'a fait qu'afficher son mépris vis-à-vis des communautés éducatives qui n'ont cessé d'alerter sur les protocoles fantômes et le manque de moyen matériel mais aussi en termes de recrutement. Le

service public d'éducation est passé au chalumeau de la pandémie, il craque, ses personnels qui ont tant fait pour assurer la continuité pédagogique alors que rien n'était prêt n'en peuvent plus. L'exécutif régional a également refusé d'agir à la hauteur de l'urgence sanitaire

La Région ne peut pallier à toutes les absences ou défaillances de l'Etat mais elle ne peut pas non plus se contenter de dire qu'elle a fait tout ce qui relève de sa compétence en distribuant quelques masques en tissus aux lycéens, en distribuant un ordinateur aux élèves de Seconde, en ayant recours à de l'intérim pour remplacer les agents des lycées en arrêt maladie ou en proposant un fonds d'urgence de seulement 3 millions d'euros pour tous les lycées franciliens.

Il est temps de répondre à l'urgence éducative et sanitaire dans les lycées et d'attribuer des moyens financiers pour l'équipement sanitaire mais aussi structurels en embauchant du personnel supplémentaire. Plusieurs demandes durant l'année 2021 doivent pouvoir ainsi être faites par le même lycée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des besoins liés.

La Région doit pour la fin de l'année scolaire et la rentrée prochaine adapter durablement ses locaux. Pour cela, il est proposé qu'elle interpelle l'Etat afin qu'il recrute et mette en place un fonds national Covid-19 pour faire des travaux dans les établissements.

**Céline MALAISÉ**

Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malaisé', written over a horizontal line.